

LA CONTRIBUTION SUISSE À L'ÉLARGISSEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009

RAPPORT ANNUEL DU SECO ET DE LA DDC



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Sommaire

La contribution à l'élargissement	5
Activités menées en 2009	7
Domaines prioritaires et exemples de projets	11
Perspectives	18
Renseignements	18

Chère lectrice, cher lecteur

La situation économique et sociale des douze nouveaux pays membres de l'UE est difficile. Bien que ces pays fassent partie de l'UE depuis 2004 ou 2007, les différences en matière d'infrastructures, de qualité de vie et de bien-être social restent considérables comparées aux autres pays de l'UE.

Suite à l'approbation par le peuple suisse de la contribution à l'élargissement de l'UE, le Conseil fédéral a chargé le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et la Direction du développement et de la coopération (DDC) de mettre en place des projets pour réduire ces inégalités dans les domaines 1) de la sécurité, de la stabilité et de l'appui aux réformes, 2) de l'environnement et des infrastructures, 3) de la promotion de l'économie privée et 4) du développement social et humain. En pleine crise économique et financière, les pays partenaires apprécient particulièrement le soutien financier ainsi que l'assistance offerts par la Suisse. La contribution de la Suisse à l'élargissement, qui se monte à un milliard de francs, favorise la stabilité et la prospérité en Europe. En décembre 2009, le Parlement a en sus approuvé une aide de 257 millions de francs pour la Bulgarie et la Roumanie.

Par son engagement, la Suisse montre que l'accès élargi au marché européen n'est pour elle pas uniquement source de profits. Elle est également prête à participer aux coûts de l'unification de l'Europe et à adresser ainsi un signe de solidarité aux États désavantagés. Les résultats de la contribution à l'élargissement sont de plus en plus palpables : 37 projets représentant un montant total de 209 millions de francs ont été définitivement approuvés.

La Suisse peut être fière de son action : en Hongrie, plusieurs régions bénéficient désormais d'une meilleure protection contre les crues, des quartiers sont raccordés au réseau de distribution d'eau, dont la qualité est améliorée ; en Slovénie, la plus grande surface de panneaux photovoltaïques du pays a été installée sur une nouvelle paroi antibruit de 600 mètres ; en Estonie, on construit de nouveaux homes d'enfants, qui tiennent compte de leurs besoins et font oublier des complexes d'habitation impersonnels d'autrefois. Enfin, un projet commun de la DDC et du SECO permet d'assainir des hôpitaux publics en Lituanie et de proposer au personnel médical une formation de qualité. Les services d'obstétrique et de néonatalogie sont au cœur de ce programme, qui vise à améliorer les conditions d'accouchement et à réduire la mortalité infantile.

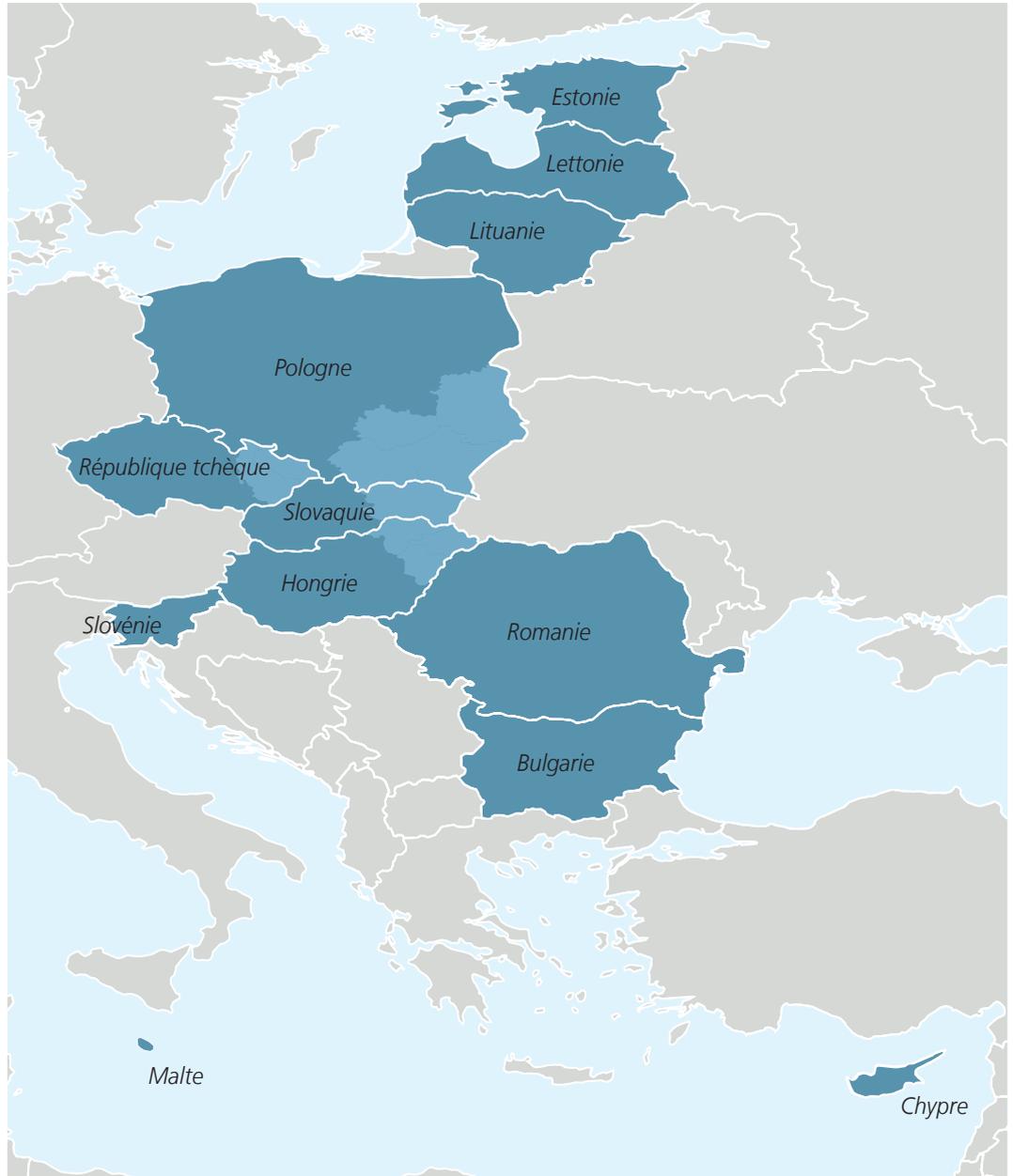
Il reste encore beaucoup à faire. Les échos positifs des pays partenaires nous motivent à relever les défis à venir. Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous réjouissons de vous faire découvrir les activités déployées au titre de la contribution à l'élargissement.



Jean-Daniel Gerber
Secrétaire d'État, Directeur du SECO



Martin Dahinden
Ambassadeur, Directeur de la DDC



La contribution à l'élargissement

En acceptant, le 26 novembre 2006, la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est, le peuple suisse a exprimé sa volonté de consacrer un milliard de francs à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. La Suisse soutient les dix pays qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 (v. carte), à savoir Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque, également désignés par le sigle « UE-10 ». La contribution à l'élargissement est un geste de solidarité et de responsabilité, qui permet également à notre pays de consolider ses relations avec l'UE, son principal partenaire politique et économique.

La loi acceptée par le peuple en 2006 permet également de fournir une contribution à la Bulgarie et à la Roumanie, qui ont rejoint l'UE en 2007. La contribution à la disposition de ces deux pays s'élève à 257 millions de francs, montant adopté à une grande majorité par le Parlement, en décembre 2009.

La mise en œuvre de la contribution à l'élargissement est assurée conjointement par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et la Direction du développement et de la coopération (DDC). Menés en étroite coopération avec les pays partenaires, les projets s'inscrivent dans les quatre domaines prioritaires suivants :

- 1) sécurité, stabilité et appui aux réformes
- 2) environnement et infrastructures
- 3) promotion du secteur privé
- 4) développement humain et social

En règle générale, le pays partenaire participe à raison de 15 % au moins au financement du projet. Les demandes de financement font l'objet d'un examen approfondi mené à la fois par le pays partenaire et par la Suisse, dans le cadre d'une procédure en deux étapes.

La Suisse a convenu avec les dix pays partenaires de procéder régulièrement à des contrôles, à des évaluations et à des vérifications comptables (audits). En cas de présomption d'irrégularités, elle peut interrompre ses versements et exiger le remboursement des contributions payées indûment. La phase d'approbation des projets en faveur de l'UE-10 arrivera à terme en juin 2012, et les contributions seront versées jusqu'en juin 2017 (v. graphique, p. 7).



Activités menées en 2009

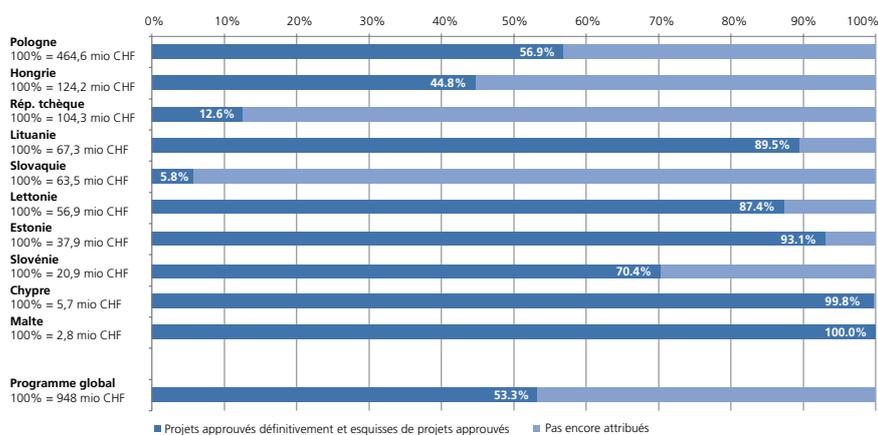
L'année 2009 a été, à l'image de la précédente, celle des travaux préparatoires, puisqu'il s'est agi de sélectionner et d'approuver des projets dans le cadre de la contribution suisse à l'élargissement. Les propositions de projets ont été déposées suite à des concours de projets ou remises directement auprès d'un service national de coordination par des ministères spécialisés. Les organes décisionnels de la DDC et du SECO examinent les demandes de financement dans le cadre d'une procédure en deux étapes : ce n'est que lorsque l'esquisse du projet est acceptée (1^{re} étape) que son initiateur peut présenter la proposition de projet détaillée en vue de son approbation (2^e étape).

Fin 2009, les 37 projets ayant obtenu une approbation définitive portaient notamment sur la promotion des énergies renouvelables en Slovénie, la création d'un fonds national d'investissement pour les PME en Pologne et d'un fonds en faveur de projets conjoints de recherche entre la Suisse et la Pologne, l'amélioration des transports scolaires en Lettonie et la réorganisation de homes pour enfants en Estonie.

Il faut également ajouter à cela 68 esquisses de projets ayant franchi la première étape et qui sont maintenant retravaillées pour en faire des propositions de projets détaillées. Propositions et esquisses représentent 505 millions de francs ou 53 % de la contribution à l'élargissement, soit 22 % affectés à des projets ayant reçu une approbation définitive et 31 % à des esquisses de projets. C'est uniquement après évaluation de la proposition de projet détaillée qu'on saura si les 31 % que constituent les esquisses trouveront concrétisation. Dans les pays baltes, plus

de 80 % du portefeuille de projets a déjà été attribué par le fait que les esquisses de projets sont déposées directement par des ministères spécialisés. A Chypre et à Malte, les quelques projets planifiés sont aussi définis. Dans les pays tels que la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, où les concours de projets sont nombreux, l'approbation des esquisses dure un peu plus longtemps en raison de la quantité des dossiers déposés et des exigences de qualité posées par la Suisse.

Le montant total du portefeuille de projets s'élève à 948 millions de francs. La répartition de cette somme par pays figure dans le graphique ci-dessous. A noter que celle-ci ne comprend pas les coûts de mise en œuvre de la partie suisse (50 millions de francs jusqu'à 2017) ni les deux millions de francs prévus à titre de réserve.



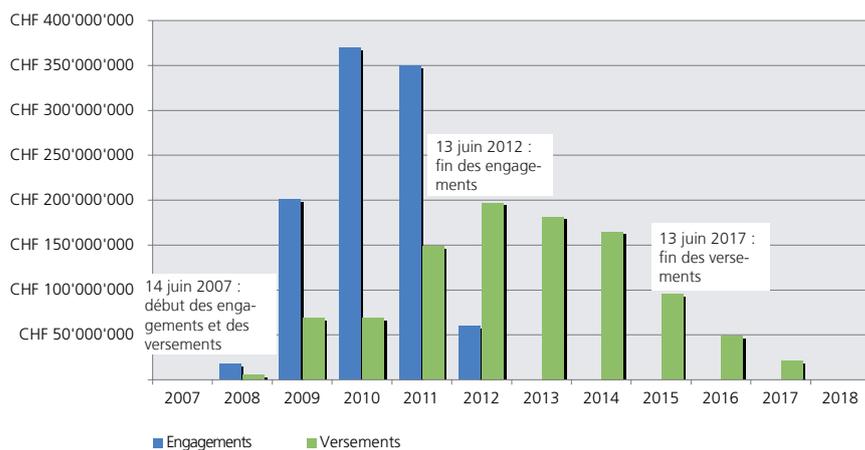
Coopération avec les pays partenaires

En 2009, la Suisse a resserré les liens tissés avec les pays partenaires. L'étroite coopération qui s'est instaurée, notamment avec les services nationaux de coordination, est la pièce maîtresse de la contribution à l'élargissement et de la réussite de sa mise en œuvre. Les premières rencontres annuelles ont été organisées dans l'ensemble des pays partenaires et ont donné l'occasion aux représentants de la DDC et du SECO de faire le point de la situation sur place. Dans la perspective de ces réunions, les pays partenaires de la Suisse avaient établi des rapports présentant les activités menées en 2008 et des programmes pour 2009. La charge de travail liée à l'élaboration des projets a été plus importante en raison notamment des exigences élevées posées par le SECO et la DDC.

Influence de la crise économique et financière

La crise économique et financière a jeté une ombre sur 2009 et a fortement mis à mal la situation économique et sociale dans les nouveaux pays membres de l'UE. Particulièrement affectées, la Hongrie et la Lettonie ont obtenu un crédit du Fonds monétaire international (FMI) et se sont donc engagées à procéder à des coupes budgétaires sévères.

La crise peut influencer sur la mise en œuvre de la contribution suisse à l'élargissement dans la mesure où les pays partenaires pourraient rencontrer des difficultés à verser leur part, qui s'élève au minimum à 15 %, dans les délais. En Lettonie, par exemple, le lancement en 2009 du projet de modernisation d'installations portuaires a été reporté de neuf mois, parce qu'il a fallu remanier le budget de l'État sur la base des directives du FMI. Qui plus est, les suppressions d'emplois et les baisses de salaire peuvent avoir des conséquences sur la qualité et le volume du travail déployé par les institutions partenaires. L'expérience de l'an dernier en témoigne : en ces temps de difficultés économiques, les États partenaires accordent une haute priorité à la contribution suisse dans la lutte contre les disparités économiques et sociales, qui vont en s'accroissant.



Graphique : versements

Au 31 décembre 2009, 68,4 millions de francs avaient été versés au titre de la contribution à l'élargissement. En principe, les coûts des projets sont d'abord couverts par les États partenaires, puis remboursés par la Suisse, si bien que le volume des versements ne grimpera qu'à partir de 2011.

La contribution à l'élargissement en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie

La Suisse contribue à la réduction des disparités économiques et sociales non seulement dans l'UE-10, mais aussi en Bulgarie et en Roumanie. Elle consacrera respectivement 181 millions et 76 millions de francs à la Roumanie et la Bulgarie jusqu'à 2014, période durant laquelle il sera possible d'approuver des projets.

Des projets et des programmes s'inscriront dans des domaines similaires à ceux prévus pour l'UE-10. Il s'agit par ailleurs de fixer les activités concernant l'intégration des minorités, notamment les Roms, dans les accords-cadres bilatéraux respectifs. Comme dans les autres pays bénéficiaires de la contribution à l'élargissement, on veillera également à ce que les fonds soient utilisés de manière rationnelle et correcte.

Coopération avec l'UE et l'EEE

Les relations avec l'UE et les États de l'Es-pace économique européen (EEE), en particulier la Norvège, sont intenses en ce qui concerne la contribution à l'élargissement. Le développement des projets mais aussi les expériences et les résultats enregistrés dans les différents programmes sont débattus. C'est grâce à ces échanges qu'il est possible d'améliorer la mise en œuvre de la contribution à l'élargissement.

Afin d'atténuer les retards économiques et sociaux de ses nouveaux membres, l'UE a prévu de leur consacrer 230 milliards de francs dans le cadre de sa politique de cohésion, pour la période 2007–2013. Les trois États de l'EEE (Norvège, Islande et Liechtenstein) s'associent à l'opération en mettant à disposition 1,65 milliard de francs, étalés sur cinq ans. La Suisse décide en toute autonomie de l'utilisation de la contribution, laquelle vient compléter les projets et les programmes de l'UE et de l'EEE.





Domaines prioritaires et exemples de projets

Il y a d'excellents projets parmi ceux déposés dans les quatre domaines prioritaires de la contribution à l'élargissement. La part essentielle des fonds a été affectée au domaine « environnement et infrastructures », parce que cette orientation comprend les projets dont les coûts sont les plus élevés. En 2009, il y avait une bonne dizaine de concours de projets en matière de recherche, de protection contre les crues, de biodiversité, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de promotion des transports publics et de développement régional, de promotion des organisations non gouvernementales, de développement de l'économie privée et des infrastructures. Dans les trois pays baltes, la contribution à l'élargissement a déjà donné lieu à huit mises au concours pour des biens et services.

Le contenu des quatre domaines prioritaires est présenté ci-après avec un éclairage sur quelques projets et l'indication des sommes allouées à chaque domaine. Ces dernières ne prennent pas en compte les réserves qu'il reste à répartir ni les projets spéciaux de moindre ampleur, comme le fonds de préparation des projets.

Domaine prioritaire Sécurité, stabilité et appui aux réformes

La Suisse finance, dans ce domaine, des projets à hauteur de quelque 162 millions de francs portant sur la sécurisation des frontières, la modernisation de l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption et le crime organisé, la gestion des catastrophes naturelles et le développement régional.

Un projet de modernisation des tribunaux lettons, mené avec l'aide du Tribunal fédéral à Lausanne, a été approuvé l'an dernier ; il prévoit l'installation de matériel pour vidéoconférences dans les tribunaux et vise à améliorer le déroulement des activités judiciaires. Des projets similaires ont été conçus en Estonie et en Lituanie. En Lettonie également, l'acquisition de bus scolaires pour les régions rurales a été approuvée. Les transports scolaires sont nécessaires, car les élèves vivent souvent loin des écoles et ne disposent d'aucun autre moyen de transport public. En Estonie, la modernisation de l'Institut national de sciences forensiques a pu être entreprise. Ce projet vise à faciliter les investigations des médecins légistes et à permettre de dispenser des formations. Il prévoit aussi d'encourager l'échange d'expériences avec l'étranger dans le cadre de la lutte contre la criminalité.

Des projets destinés à améliorer la protection contre les crues en Hongrie sont également en préparation (v. encadré p. 12).

Exemple de projet : protection contre les crues en Hongrie

Du point de vue hydrologique, la Hongrie est un pays de transit: 96 % des eaux superficielles proviennent des pays voisins, d'où un risque fréquent d'inondation pour les villes, les terres arables et les voies de communication.

La Theiss est le plus long affluent du Danube avec un débit très abondant. Comme son niveau varie fortement au cours de l'année, elle est redoutée pour ses inondations dévastatrices. En raison de sa faible pente et de la plaine basse, l'eau a tendance à créer des accumulations lorsque le Danube, au débit sensiblement plus rapide, entre en crue. La prévention contre les crues est pour cette raison urgente dans les territoires concernés des régions de Hongrie du Nord et de la Grande Plaine du Nord. La Suisse soutient des projets de protection contre les crues par une contribution de l'ordre de 2 millions de francs, qui se répartit entre les cinq esquisses de projets approuvées.

Un des projets prévoit par exemple de renouveler des stations hydrométriques et d'installer des caméras de surveillance. Un autre consiste à établir le relief d'un tronçon de rive défini grâce à des scans et des profils de débit obtenus par des mesures le long du fleuve. Un troisième projet vise à améliorer la surveillance et le contrôle grâce à de nouveaux instruments de prévision, comme des modèles d'écoulement des eaux de pluie et des modèles de rétention ou des banques de données géographiques. La région concernée peut ainsi mieux se préparer aux risques de crue.

Pour augmenter la sécurité en cas de forte crue, il est nécessaire d'acquérir des systèmes de sécurisation fondés sur des digues mobiles. Elles ont l'avantage d'être facilement transportables et de protéger rapidement et efficacement les sites particulièrement menacés.

Les propositions de projets détaillées seront encore soumises à la Suisse au printemps 2010 pour approbation définitive.



Domaine Environnement et infrastructures

La Suisse consacre au total près de 277 millions de francs à ce domaine. Les projets encouragent notamment l'efficacité énergétique (v. ex. p. 14) et l'utilisation d'énergies renouvelables, l'élimination des déchets spéciaux (p. ex. amiante, déchets hospitaliers), la biodiversité ainsi que l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées (v. encadré). En Pologne, deux projets de promotion des transports publics sont prévus à Varsovie et dans la région de Poméranie, ainsi que deux projets d'élimination des déchets et de l'amiante dans les régions de Lublin et de Lubartov. En Slovénie, la Suisse a déjà donné, en 2009, son approbation définitive à un projet de promotion des énergies renouvelables s'élevant à 3,7 millions de francs (v. encadré p. 14).



Exemple de projet : approvisionnement en eau en Hongrie

En Hongrie, une grande partie des infrastructures d'approvisionnement en eau ont 50 ou 60 ans et sont en mauvais état en raison de la piètre qualité des conduites. La majeure partie d'entre elles sont en amiante ou en fonte. Les ruptures de conduites sont très fréquentes, ce qui entraîne des coûts d'entretien élevés. Dans ce pays, la Suisse soutient quatre projets qui ont pour objectif d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau dans les communes, afin d'augmenter la qualité de vie et promouvoir le développement économique.

Projet 1 : district de Borsod-Abauj-Zemplen. Les quartiers d'Emod-Adorjan et de Sima ne sont que partiellement ou pratiquement pas raccordés au réseau de distribution de l'eau. La Suisse participe à raison de 7.8 millions de francs pour améliorer cette situation. Tous les quartiers seront raccordés au réseau de distribution de l'eau, qui gagnera en fiabilité grâce au remplacement de certaines conduites principales d'eau. La qualité de l'eau sera en outre améliorée.

Projet 2 : commune de Balassagyarmat. La Suisse contribue à hauteur de 4.1 millions de francs à un projet visant à réduire les coûts de maintenance du système d'approvisionnement en eau. Pour ce faire, les conduites principales d'eau les plus sujettes à des ruptures seront remplacées. La fiabilité de l'alimentation en eau s'en trouvera ainsi renforcée.

Projet 3 : commune d'Ozd. Le système de contrôle de la distribution de l'eau de la commune d'Ozd est obsolète. De plus, 700 à 800 ménages ne sont pas encore raccordés au réseau. La Suisse veut changer cette situation par une contribution de 7.2 millions de francs. Le projet vise à améliorer la qualité de l'eau, à garantir la qualité du réseau sur tout le territoire de la commune et à diminuer les frais d'entretien. Le réseau de conduites principales d'eau sera étendu et partiellement remplacé, et le système de contrôle totalement rénové.

Projet 4 : commune d'Erd. La Suisse soutient l'assainissement des conduites principales d'eau et le remplacement du système de contrôle de la commune d'Erd en débloquant une enveloppe de 5.8 millions de francs. La sécurité de l'approvisionnement s'en trouve ainsi améliorée.

La mise en œuvre de ces projets débutera une fois que la Suisse aura examiné et approuvé les propositions de projet détaillées.

Exemple de projet : promotion des énergies renouvelables en Slovénie

Les énergies renouvelables suscitent un grand intérêt en Slovénie, mais « l'énergie verte » provient aujourd'hui presque exclusivement de centrales hydroélectriques. Or cette situation est en train de changer : la Suisse apporte un soutien de 3,7 millions de francs à un projet axé sur d'autres énergies renouvelables dans les communes de la région côtière de Primorska. Il comporte trois volets :

Le premier prévoit la construction de la première paroi antibruit équipée de cellules photovoltaïques en Slovénie, le long d'un tronçon d'autoroute en direction de l'Italie. Avec cette installation photovoltaïque, qui sera la plus grande du pays, 55 ménages pourront être alimentés en électricité. La paroi antibruit, longue de 600 m, offre en outre plus de calme aux quelque 1000 riverains.

Le deuxième fait appel à l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie dans neuf bâtiments publics sélectionnés. Parmi ceux-ci, on trouve des écoles et des crèches, qui regroupent un total de 6000 enfants, et deux centres d'information qui se situent dans le parc national du Triglav, qui reçoit 30 000 visiteurs par an. Ce changement au profit de la biomasse permettra de réduire les coûts énergétiques d'environ 40 %.

Le troisième consiste en un travail d'information. Un « club énergies renouvelables » sera créé dans toutes les écoles, dont le but sera d'éduquer les élèves aux thèmes de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ces « managers énergétiques » en culottes courtes seront ensuite appelés à sensibiliser d'autres jeunes à ces questions. Cette démarche fera l'objet d'un concours télévisé, dont les vainqueurs gagneront un échange scolaire avec une classe suisse.



Domaine Promotion du secteur privé

Dans le cadre de la contribution à l'élargissement, la Suisse met un total de 114 millions de francs à disposition de l'UE-10 afin de renforcer le secteur privé, les exportations et le respect des standards écologiques et sociaux dans les entreprises. En mai 2009, le Conseil fédéral a approuvé un projet de 53 millions de francs de capital-risque à disposition des PME en Pologne (v. encadré). C'est jusqu'ici le plus gros projet réalisé dans le cadre de la contribution à l'élargissement. Un autre programme en faveur de dispositions transparentes régissant l'établissement des comptes pour les entreprises a été définitivement approuvé pour la Lettonie et la Pologne et provisoirement pour la République tchèque. Le projet avait déjà été approuvé définitivement en 2008 pour l'Estonie et la Slovénie.

Exemple de projet : capital-risque pour les PME en Pologne

Ce projet facilite l'accès au financement à long terme pour les PME et créera jusqu'à 1500 emplois en mettant l'accent sur les régions qui présentent des faiblesses structurelles. Le capital-risque, c'est-à-dire la participation aux fonds propres de l'entreprise, et le soutien technique permettent de financer la croissance des PME et de moderniser les méthodes de gestion. Les entreprises peuvent ainsi devenir solvables à moyen terme, entrer en bourse ou éveiller l'intérêt d'investisseurs. La crise économique et financière a accentué l'urgence de telles mesures.

Domaine Développement humain et social

Dans le cadre de la contribution à l'élargissement, la Suisse finance à raison de plus de 200 millions de francs des projets de promotion du développement humain et social au sein de l'UE-10. Ceux-ci concernent la formation professionnelle, les programmes de recherche et de bourses, la santé ainsi que la promotion d'activités de la société civile et des partenariats de communes.

L'année dernière, elle a approuvé des programmes de bourses en partenariat avec huit pays et un projet de recherche en collaboration avec la Pologne. En outre, elle a approuvé un fonds pour la promotion de partenariats en Pologne et en République tchèque, ainsi que deux fonds de soutien aux organisations non gouvernementales en Pologne et en Lettonie. En Estonie, elle a lancé des projets visant à améliorer la situation des homes pour enfants et du service national des ambulances. En Lituanie, elle a approuvé l'esquisse de projet « mère et enfant », qui consiste à améliorer le système de soins (v. p. 17).



Exemple de projet : projets de recherche en collaboration avec la Pologne, la Hongrie et la Lituanie

En Pologne, en Hongrie et en Lituanie, la contribution à l'élargissement encourage des projets de recherche en collaboration avec la Suisse. Les thèmes de recherche vont de l'environnement aux sciences naturelles, en passant par la santé, les nanotechnologies, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication. L'un des projets consiste à développer des appareils de reconnaissance visuelle qui doivent faciliter le quotidien des malvoyants. Dans le même temps, un soutien est apporté à des travaux de recherche qui visent à reproduire la lumière oculaire à l'aide de technologies optogénétiques. Enfin, un projet s'intéresse au développement de traitements contre la douleur.

Au total, les projets de recherche dans ces trois pays bénéficient d'une aide de 33 millions de francs. Les propositions de projets sont évaluées par des scientifiques actifs sur la scène internationale, avant d'être approuvées par un comité composé de chercheurs exerçant en Suisse et dans les pays partenaires.

Exemple de projet : homes d'enfants en Estonie

Durant les trois prochaines années, la Suisse apportera une aide à la réorganisation du système des homes d'enfants en Estonie. Dix nouveaux homes seront bâtis à cet effet dans les communes de Viljandi, Juuru et Elva. Ce seront des bâtiments familiaux, dans lesquels les enfants pourront s'épanouir. Les grands complexes immobiliers, impersonnels et peu adaptés aux besoins des enfants, doivent disparaître. Chaque maison accueillera de huit à dix enfants.

Les autorités estoniennes assureront l'encadrement des enfants, en accord avec la stratégie nationale pour le bien-être social. Le concept d'encadrement donne la priorité au bien-être des enfants et offre des structures familiales à ceux qui vivent dans des homes. La responsabilité de ces nouveaux homes incombera aux communes.

Exemple de projet : fonds de partenariat en République tchèque

En République tchèque, un fonds a été créé pour soutenir des partenariats. Il finance des projets d'un montant compris entre 10 000 et 250 000 francs qui contribuent à la résolution de problèmes concrets grâce à l'échange d'expérience. Peuvent se porter candidats les corporations territoriales (communes, villes, cantons, régions), les partenaires sociaux (syndicats, organisations patronales) ainsi que toute organisation ou institution à but non lucratif (ONG, associations, instituts de formation, etc.).

Les premiers projets ont été approuvés fin 2009. L'un d'eux encourage par exemple le partage de savoir et de connaissance dans le domaine de la mobilité douce dans le secteur du tourisme. Le projet est mis en œuvre par une ONG tchèque, « Nadace Partnersvi ». En Suisse, les partenaires de ce projet sont SuisseMobile et Velobüro Olten. Un autre projet permet d'échanger des expériences et des méthodes efficaces pour un développement durable des communes et des régions.

Au total, la Suisse consacre 3 millions de francs aux projets de partenariat sur une période de quatre ans.

Partenariats avec des institutions et des organisations suisses

L'un des grands objectifs de la contribution à l'élargissement est le renforcement des relations bilatérales et de la collaboration avec les nouveaux États partenaires de l'UE. La Suisse encourage dans ce but les partenariats institutionnels entre les autorités, les organisations à but non lucratif et les partenaires sociaux des pays d'Europe de l'Est membres de l'UE et ceux de la Suisse. Elle soutient et finance par ailleurs des partenariats de conseil dans le cadre de projets de plus grande envergure. Sur demande d'un pays partenaire, elle apporte son savoir-faire lors de la mise en œuvre d'un projet. Des services fédéraux ou cantonaux et même des hôpitaux ont déjà apporté une aide précieuse dans leur domaine d'expertise.



Un projet d'envergure sous la loupe Amélioration des services de santé en Lituanie

Cet exemple illustre la manière dont la Suisse contribue à réduire les inégalités économiques et sociales, tout en promouvant la protection de l'environnement. En Lituanie, elle encourage l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les hôpitaux publics, ainsi que la modernisation des infrastructures hospitalières obsolètes et la formation continue du personnel. Les services de soins aux femmes enceintes et aux nouveau-nés s'en trouvent fortement améliorés.

économique Grâce à une contribution de 19 millions de francs, dix à quinze services d'obstétrique et de néonatalogie dans des hôpitaux publics verront leur efficacité énergétique accrue, ce qui permettra de réduire les frais d'entretien.

Du fait de sa situation géographique, la Lituanie connaît de fortes variations de température, avec de très fortes chaleurs en été et un froid glacial en hiver. Grâce à une meilleure isolation des bâtiments, les parturientes et les nouveau-nés seront accueillis dans des conditions adéquates.

écologique Deux mesures promeuvent l'efficacité énergétique, en mettant l'accent sur l'isolation thermique. Pour y parvenir, les portes, les fenêtres, les toits et certains murs sont rénovés ou remplacés. De plus, les dispositifs techniques sont modernisés : chauffe-eau, systèmes d'approvisionnement en eau, ventilation et systèmes d'aération. Ces mesures contribuent à une meilleure protection de l'environnement.

social La mortalité maternelle durant l'accouchement et la mortalité infantile ont fortement reculé ces dernières années en Lituanie, mais elles restent sensiblement supérieures à la moyenne européenne. C'est pourquoi la Suisse investit 22,6 millions de francs pour améliorer les services de soins. Le projet « mère et enfant » comporte trois volets : 30 hôpitaux seront équipés d'appareils modernes, et cinq de véhicules de transport spéciaux pour les nouveau-nés. Le personnel de la santé suivra par ailleurs un programme de formation. Enfin, une banque globale de données relatives à la santé sera mise en place.

Cet exemple montre que la conjugaison des différents volets du projet peut créer une forte valeur ajoutée. Les services d'obstétrique et de néonatalogie sont chauffés écologiquement et à moindres frais et sont équipés d'appareils modernes. Les mères et les enfants sont pris en charge de manière professionnelle par le personnel de santé.

L'esquisse de projet visant à améliorer l'efficacité énergétique a été approuvée en 2009 par le SECO, en même temps que l'esquisse « mère et enfant » par la DDC. Les propositions de projets détaillées ont alors été élaborées et seront soumises en 2010 à l'approbation du SECO et de la DDC.

Avec ce projet ambitieux, la Suisse répond aux besoins du pays partenaire. Dès les années 90, elle avait déjà soutenu les services de santé. Elle entend désormais poursuivre cette tradition, ce que la Lituanie apprécie particulièrement.



Perspectives



Divers défis devront être relevés en 2010 dans le cadre de la contribution à l'élargissement. La mise en œuvre des différents projets se verra accorder encore plus d'importance. Le choix et l'approbation de projets resteront par ailleurs essentiels. Il faudra notamment veiller à ce que les projets et les programmes en cours soient mis en œuvre de la manière la plus efficace et qu'ils aient le plus fort impact possible. Grâce à des mesures de contrôle convenues avec les pays partenaires, la Suisse restera informée de l'état de la situation. Même si les appels d'offres publics concernant les biens et services sont lancés dans le pays partenaire, la Suisse suit la procédure au plus près et contrôle l'adjudication.

Avec la Bulgarie et la Roumanie, les thèmes essentiels et les procédures de collaboration doivent encore être négociés dans le cadre de la contribution à l'élargissement. Dès que la Suisse aura trouvé un accord avec ces deux pays et qu'elle jugera les dispositifs d'administration et de contrôle en Bulgarie et en Roumanie satisfaisants, les accords-cadres bilatéraux pourront être signés. Les informations sur les deux accords seront publiées après leur signature. Un bureau suisse sera ouvert en 2010 à Bucarest. Il accompagnera étroitement la mise en œuvre de la contribution à l'élargissement.

Renseignements

Des informations concernant la contribution à l'élargissement figurent sur le site internet en allemand, français, italien et anglais. Les esquisses de projet acceptées peuvent être consultées sous la rubrique « Procédure de sélection », les propositions de projets définitivement approuvées sont saisies dans la banque de données (rubrique « Projets »). Un lien sur la page d'accueil conduit directement aux appels d'offres publics concernant les biens et services dans les pays partenaires.

www.contribution-elargissement.admin.ch

Direction du développement et
de la collaboration DDC
Section Nouveaux pays membres de l'UE
Freiburgstrasse 130
3003 Berne
Tél. : +41 31 322 68 46
swiss-contribution@deza.admin.ch

Secrétariat d'État à l'économie SECO
Secteur Contribution à
l'élargissement / Cohésion
Effingerstrasse 1
3003 Berne
Tél. : +41 31 322 78 24
swiss-contribution@seco.admin.ch

Photos: SECO, DDC, Stefan Salzmann, Schneider & Aistleitner, Yves Leresche

